



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Conseil d'administration du 23 octobre 2020 :

Modification de l'annexe aux statuts de l'Université de Limoges

Après examen de la modification présentée lors de la séance du 25 septembre dernier, il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur cette rédaction en l'état de l'annexe aux statuts de l'Université de Limoges relatif à l'affectation des électeurs enseignants et enseignants-chercheurs dans les différents collèges des conseils centraux.

Membres en exercice : 37
Nombre de votants : 20
Pour : 18
Contre : 2
Abstention : 0

Fait à Limoges, le 23/10/2020

Le Président de l'Université

Alain Célérier

**Publié au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2020.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 23 octobre 2020.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*